

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 69 (1972)
Heft: 9

Rubrik: Tribune libre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TRIBUNE LIBRE

L'USAM ET L'ACCORD DE LA SUISSE AVEC LE MARCHÉ COMMUN

Depuis le début des discussions relatives à un rapprochement de la Suisse avec le Marché commun, l'Union suisse des arts et métiers a toujours préconisé de trouver une voie qui ne mette en cause ni l'indépendance du pays, ni sa neutralité, ni sa structure démocratique, ni son fédéralisme. Déjà en 1962, lorsque le Conseil fédéral se prononçait pour un contrat d'association, l'USAM avait manifesté son opposition, parce que le traité recherché à cette époque ne tenait justement aucun compte de ces impératifs. Bien au contraire, l'accord visé à ce moment aurait fait de la Suisse un satellite de la CEE. Elle aurait dû subir certaines contraintes sans pouvoir dire son mot.

Le traité qui a été signé ces jours derniers répond par contre à ce qu'a toujours désiré l'USAM. *Il s'agit d'un accord instaurant le libre-échange entre les pays de la Communauté européenne et la Suisse. Les droits de douane seront abolis dans un délai de cinq ans en ce qui concerne les produits industriels. C'est, dans le fond, ce qui a été réalisé sous l'égide de l'AELE. Cet accord n'imposera rien d'autre à la Suisse, outre l'abaissement des barrières douanières. Aucune harmonisation de nos législations avec celles du Marché commun ne nous sera imposée : nous resterons donc un pays libre de faire ce qu'il veut, aussi bien dans le domaine interne que dans ses relations avec les pays qui ne font pas partie de la CEE.*

On peut donc dire que cet accord est le meilleur que nous ayons pu espérer, *puisque il ne touche ni à notre indépendance, ni à notre neutralité, ni à notre système démocratique. Nous pourrons continuer d'avoir en Suisse nos lois qui nous sont propres, en particulier dans le domaine fiscal, ainsi que nos relations commerciales avec des pays tiers.* Ceci est d'une importance primordiale puisque nous commerçons avec le monde entier, bien que la majorité de nos échanges se fasse avec les pays de la CEE des « Dix ».

Ce qui semble bon également à l'USAM, c'est que la clause évolutive dont il a été tant question et selon laquelle l'accord conclu aurait pu par la suite s'étendre à d'autres domaines que le libre-échange industriel, c'est que cette clause ne figurera que dans le préambule de l'accord, et même en termes assez vagues. L'USAM a toujours préconisé que l'accord de libre-échange devait être un accord complet ne permettant pas des implications dont on ne saurait où elles pourraient nous conduire par la suite. En définitive l'USAM s'est toujours opposée à une espèce de chèque en blanc. Au contraire, toute démarche vers un rapprochement plus étroit

encore avec la CEE doit faire l'objet d'un nouvel accord spécifique. Avec la formule qui a été retenue, on peut dire que les vœux de l'USAM sont satisfaits.

Cet accord, certes, aura des répercussions importantes sur les entreprises industrielles et artisanales, en raison du surcroît de concurrence qui en résultera. Nous pensons toutefois que ces inconvénients pourront être maîtrisés par un supplément de rationalisation. De toute manière, nos barrières douanières n'ont jamais été que symboliques et n'ont jamais eu, mis à part quelques exceptions, un caractère protectionniste. Comme il fallait choisir entre deux termes : soit rester en dehors de l'intégration européenne ou y entrer en plein, ce qui était impossible si nous voulions garder notre indépendance et notre neutralité, le moyen terme auquel ont abouti nos excellents négociateurs est de loin la meilleure solution que l'on ait pu rêver.

*Alfred Oggier,
vice-directeur de l'USAM.*

LA NOTION DU TEMPS

Les abeilles ont-elles la notion du temps ? Qui peut l'affirmer avec toute certitude ? Qui peut dire le contraire ?

De ces animaux secrets, mystérieux, malgré les études approfondies dont ils ont été l'objet, que savons-nous de leurs instincts les plus cachés ? Quel plaisir toujours renouvelé de lire et relire ce que l'on a écrit sur les abeilles, d'admirer la patience qu'il a fallu à leurs observateurs, leur courage et leur persévérance.

Joie aussi de faire telle ou telle constatation, même insignifiante.

J'ai possédé une ruche peuplée d'abeilles communes qui avaient l'horrible manie de jeter tous les déchets possibles et imaginables sur la planche d'envol sans prendre la peine de les porter plus loin.

J'allais la voir, comme les autres, tous les samedis, et d'un coup de brosse je balayais la planche. Elle restait propre le dimanche mais était immanquablement pleine de déchets le samedi suivant. Ce manège dura un mois et demi environ.

Un samedi matin, à ma grande surprise, la planche était propre et cela continua jusqu'au moment où j'arrivais un vendredi au lieu d'un samedi.

Aussi curieux que cela soit la planche d'envol était jonchée de débris et les abeilles parurent franchement étonnées de ma présence en cet endroit, ce jour. Je les laissai tranquilles. Le lendemain samedi, la planche était nettoyée.

Ces malignes bestioles avaient-elles calculé très exactement le moment auquel j'arrivais et n'appréciant pas les poils d'une brosse passée sur leur planche d'envol avaient-elles pris le parti de la nettoyer elles-mêmes ? Je ne le saurai pas. Je puis seulement dire qu'à dater de ce vendredi, plus jamais je ne vis de saletés sur la planche de vol de cette ruche. Ma venue intempestive avait-elle rendu les abeilles méfiantes ? Cela non plus je ne pourrai pas le dire.

M^{me} Konrad Geneviève.

LE VAGABOND

Le vagabond : Les chemins sont à moi.
Je les suis sans retour.
Je ne sais
Où je vais
Quelquefois
Sous un toit
J'attends un peu d'amour.

Les hommes : Les chemins sont à toi,
Confidents de tes peines.
Dans les champs, dans les bois
Va, l'âme sereine.
Nous, les hommes sans cœur,
Nous ignorons ton rêve
De joie ou de douleur.
Qui jamais ne s'achève,
Sur les chemins amers
Des printemps, des hivers.

Le vagabond : Quelquefois
Sous un toit,
Je reviens un beau jour
J'attends un peu d'amour.

Les hommes : Nous t'avons vu sur la pierre
Sur le talus des chemins.
Tes yeux cherchaient la lumière
Aux profondeurs du matin.
Nous t'avons vu sur la place,
Au chaud rayon de midi.
Ton regard cherchait l'espace
Dans les lointains infinis.
Sous le porche de l'église,
Tu cherchais dans le soir.
Devant toi, la route grise
T'offrait quelque vague espoir.
Et la nuit, dans son mystère
A voilé le souvenir
De ton corps, de ta misère
Où ne chante aucun désir.

Le vagabond : Laissez-moi vous plaindre,
Hommes incensés
Je n'ai rien à craindre,
Moi, le délaissé.
Je n'attends qu'un peu d'amour
Dans mes heures vagabondes,
Sur les chemins de mes jours,
Je découvre un vaste monde,
Cheminant
En quêtant
L'Amour.

Les hommes : L'amour n'est pas sur les chemins
Pauvre fou !

Le vagabond : L'amour est dans chaque matin
Et partout.

Les hommes : Pourquoi le cherches-tu,
S'il chemine avec toi ?

Le vagabond : Celui des hommes est parfois venu
Me rencontrer sous un toit.

Les hommes : Sous un toit de paille,
L'amour t'a berçé,
Belles fiançailles
Pour ton cœur blessé.
Etais-ce une blonde
Aux yeux pleins de ciel,
A la taille ronde,
Aux lèvres de miel ?

Le vagabond : Vers beaucoup d'amour.
Sans cesse je cours.
Toute chose me fait signe
Et me livre sa bonté.
Le cœur des hommes m'indigne.
Lui seul, peut ne pas m'aimer.
Quelquefois pourtant,
Je l'ai rencontré
Aux yeux des enfants
Vibrant de clarté
Un peu d'amour,
Et pour toujours
Me fut donné.

Les hommes : Un oiseau te regarde
Et chante sur tes pas.
Un brin d'herbe hasarde
A te parler tout bas.
L'eau claire des fontaines
Murmure dans tes mains
L'aube heureuse et sereine
Eveille tes chemins.

Le vagabond : L'amour est partout,
Dans chaque matin,
Et le pauvre fou
Le cueille en chemin...
Une route nouvelle
S'élargit à mes yeux,
La route la plus belle
Qui me conduit à Dieu...

Les hommes : Sur la feuille d'automne,
Sur l'herbe mourante
Couche ton corps lassé.
Auprès de toi personne.
Repose tes mains lentes
Sur tes membres brisés.
Attends dans la prière
L'heure de la rencontre
De l'éternel Amour.
Tes Yeux pleins de lumière
Au Soleil qui se montre
S'ouvriront pour toujours !

?

Et nous, chargés de doute
Qu'avons-nous su de toi ?
De ta splendide route,
Dans l'Amour et la Foi ?

G. Michelet



LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologie

SOCIETE D'APICULTURE DE LA GLANE

† M. Joseph Gobet, Villaz-St-Pierre

Mardi 18 juillet, une foule nombreuse de parents et d'amis accompagnait à sa dernière demeure, M. Joseph Gobet, ancien secrétaire communal de Villaz-St-Pierre, enlevé à l'affection de sa famille à l'âge de 78 ans, après une longue maladie supportée avec une résignation exemplaire.

Sellier-tapissier de son métier, le défunt était avantageusement connu dans toute la région et comptait une nombreuse clientèle. Il exerçait sa profession avec beaucoup d'habileté.

M. Gobet a rempli plusieurs fonctions publiques. Il fut durant de longues années, le secrétaire communal très dévoué et compétent, secrétaire-caissier de la Société de laiterie et de tir, porte-drapeau de la Société de musique, où il avait belle allure.

Dans toutes ces charges, le défunt laisse le meilleur souvenir.